

d'Italie, de même et plus encore Nous sentons maintenant le besoin de rappeler toute votre attention, Monsieur le Cardinal, sur ce très important sujet.

La condition spéciale de Rome, le nombre plus grand d'ecclésiastiques qui accourent ici de tous les pays exigent des sollicitudes et des soins plus grands afin que la discipline du clergé n'ait pas à souffrir de ces causes, ni ne perdre de son efficacité.

Il est juste de rendre ici hommage à un si grand nombre d'ecclésiastiques qui, exemplaires et pleins de zèle, voués tout entiers aux œuvres de leur ministère et de la charité chrétienne, sentent que, dans le dévouement et l'attachement au Saint-Siège et au Vicaire de Jésus-Christ, dans l'obéissance et le respect envers leurs supérieurs et dans l'esprit d'union et de concorde, est placée la plus sûre garantie d'une action conforme à leurs devoirs, la source des plus grandes bénédictions du ciel, l'efficacité de leurs efforts. Grâce à eux se perpétuent les glorieuses traditions du clergé romain qui a laissé de si nombreux et de si lumineux modèles à l'imitation de la postérité, modèles dont quelques-uns ont été même jugés dignes des honneurs des saints.

Mais on sait que les ennemis, dans toutes les formes si diverses de la guerre qu'ils font maintenant à l'Eglise, prennent de plus en plus spécialement Rome comme point de mire, et réunissent contre elle toute leurs forces. C'est ainsi que contre le clergé même, on a commencé ici une œuvre ténébreuse avec la perfide intention de le discréditer, de le diviser, de le détacher de ses supérieurs légitimes et de le rendre rebelle à leur autorité. Dans ce but, tout moyen est réputé bon ; mais ce qu'il y a de plus déplorable et de plus pénible, c'est que, parmi les ecclésiastiques eux-mêmes, il puisse s'en trouver quelqu'un qui, oublieux de ses devoirs et de la sainteté de son caractère, en arrive au point de prêter son concours à l'exécutions de desseins aussi pervers.

Pour ces motifs, il faut aviser sans retard et avec pleine énergie au péril. Il importe grandement que l'on donne à l'éducation du jeune clergé les soins les plus intelligents et les plus assidus ; que l'on emploie le discernement le plus perspicace et les plus grandes précautions dans l'admission de cette partie du clergé qui vient d'autre diocèses ; que les uns et les autres ne soient pas trop laissés à leur propre arbitre ; mais que pour ce qui regarde leur conduite ou pour ce qui concerne l'exercice de